

ACCIDENT

22 novembre 2008 - avion immatriculé F-GGJQ

Evénement :	sortie latérale de piste lors du roulement pendant un posé-décollé, collision avec des obstacles.
Cause probable :	maîtrise insuffisante de la technique d'atterrissement par vent traversier.

Conséquences et dommages : aéronef fortement endommagé.

Aéronef : avion Robin DR 400-120.

Date et heure : samedi 22 novembre 2008 à 14 h 58.

Exploitant : club.

Lieu : AD Nice (06), piste 04 L , 2570 m x 45 m, LDA : 2 720 m.

Nature du vol : baptême de l'air.

Personnes à bord : pilote + 2.

Titres et expérience : pilote, 23 ans, PPL(A) de 2007, 51 heures de vol, 6 sur DR 400-120 dont une dans les trois mois précédents.

Conditions météorologiques : vent 120° / 15 kt, visibilité supérieure à 10 km, FEW à 2 000 pieds, SCT à 5 600 pieds, température 15 °C, QNH 999 hPa.

CIRCONSTANCES

Le pilote effectue un baptême de l'air avec ses grands-parents. Il décolle de l'aérodrome de Cannes (06) à destination de l'aérodrome de Nice Côte d'Azur afin de réaliser un posé-décollé.

Le pilote indique que lors du roulement à l'atterrissement sur la piste 04 gauche revêtue, il éprouve des difficultés à rentrer les volets sur le premier cran. Il constate que le passager avant bloque la commande de volets avec son genou. Il lui demande de déplacer sa jambe. L'avion effectue une embardée à droite et sort latéralement de la piste. Le pilote maintient la trajectoire dans les servitudes, parallèlement à la piste, en conservant de la puissance. Il explique qu'il ne freine pas car il est concentré à regarder droit devant lui. Il entend deux bruits successifs lorsqu'il heurte deux panneaux indicateurs de voie de circulation distants l'un de l'autre de 180 mètres.⁽¹⁾ Il augmente la puissance afin de revenir sur la piste et demande au contrôleur l'autorisation de rejoindre le parking.

⁽¹⁾Le pilote précise qu'il n'a pas vu les panneaux.

Il explique que lors de la finale, il a sorti les volets sur le 2^{ème} cran. Il a majoré la vitesse de 10 km/h car il a estimé que la masse de son avion était importante.

Depuis son inscription en aéroclub à Cannes au début de l'année 2008, il a volé quatre fois. Le premier vol en février, d'une durée de 57 minutes, était une séance d'instruction comportant un atterrissage sur l'aérodrome de Nice. Le deuxième, en avril, d'une durée de 39 minutes, était un vol local d'instruction. Le troisième, en août, d'une durée de 42 minutes, était un voyage au cours duquel le pilote a atterri sur l'aérodrome de Nice en compagnie d'un autre pilote. Le quatrième, en novembre, d'une durée de 63 minutes, était un vol local en solo comportant un atterrissage.

Le pilote ajoute qu'avant le vol il a consulté les METAR et TAF concernant l'aérodrome de Nice. Il a estimé qu'il était capable d'atterrir avec une composante de vent traversier de 15 nœuds.⁽²⁾ Il précise que s'il avait été seul il n'aurait peut-être pas entrepris le vol ou aurait essayé de trouver un autre pilote du club pour l'accompagner afin d'avoir plus d'assurance lors de l'atterrissage par vent traversier. Toutefois, il avait pris rendez-vous avec ses grands-parents pour ce vol et ne souhaitait pas les décevoir en l'annulant.

Le pilote est contrôleur aérien sur l'aérodrome de Nice. Il est possible que sa connaissance de la plateforme ait pu aussi influencer sa décision d'entreprendre le vol.

⁽²⁾Le manuel de vol indique que le vent de travers limite démontré est 22 nœuds.